

Délibération n°26/06/2025-38

du jeudi 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à 11 heures 10, le conseil d'administration, dûment convoqué le 6 et le 20 juin 2025, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Dominique AUGÉY.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Dominique AUGÉY, Frédérique DUMICHEL, Pierre VASARELY, Antoine BOLLASINA, Carlos CASTELEIRA
- Procurations : Sophie JOISSAINS (Dominique AUGÉY), Bruno CASSETTE (Frédérique DUMICHEL), Elsa ESPENEL (Carlos CASTELEIRA), Dimitri MOUDAR (Antoine BOLLASINA)
- Absents : Kayané BIANCO, Odile BONTHOUX, Françoise COURANJOU, Brigitte DEVESA, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Marc FERAUD, Arlette OLLIVIER, Fabienne VINCENTI, Philippe CHARRIN, Daniel GAGNON, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Florian GAITE

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 20 juin 2025, le conseil d'administration, à nouveau convoqué, peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Objet : Programme et bourses Été culturel 2025

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini

Considérant l'appel à projets « Été culturel » initié par la DRAC PACA

Pour la sixième année consécutive, le ministère de la Culture se mobilise pour relancer une activité artistique et culturelle sur le territoire, pendant tout l'été 2025. Cette opération est essentiellement portée par les services déconcentrés (direction régionale des affaires culturelles) du ministère de la Culture qui soutiennent des projets initiés sur leur territoire par divers acteurs.

L'été culturel a une portée nationale et vise à soutenir des propositions artistiques et culturelles (concerts, représentations, ateliers, projets participatifs...), toutes disciplines confondues, ayant lieu principalement en juillet et août. Ces projets peuvent être proposés par une association, un particulier, une collectivité (territoriale, régionale, départementale, communale), un établissement public ou bien un organisme privé.

La Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur porte cette opération, également facteur d'attractivité, visant à :

- favoriser la participation à la vie culturelle, avec des propositions gratuites accessibles à toutes et tous, ciblant en particulier les publics ne partant pas en vacances, les jeunes et les publics empêchés



(personnes âgées résidant en maisons de retraites, personnes en établissements de soin ou en situation de handicap, personnes sous-main de justice).

- Participer à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés d'établissements d'Enseignement Supérieur Culture de la région

En 2025, le ministère de la Culture choisit d'accorder une attention particulière aux projets déclinant un ou plusieurs des axes suivants :

- L'enfance et la jeunesse ;
- Prise en compte de l'Environnement durable (en termes de thématique et de format du projet) ;
- Territoires prioritaires : Zones rurales, Petites villes de demain, Action cœur de ville, Villages d'avenir et Quartiers politique de la ville.

L'été culturel 2025 est décliné, pour la région PACA, en résidences d'artistes de création et de transmission de 3 formats :

1. Résidence en structure d'accueil – Il s'agit de présenter des propositions artistiques auprès d'enfants, de jeunes et/ou d'adultes, dans le cadre de résidences de 2 semaines consécutives au sein de structures non culturelles (associatives, médicales, sociales, etc...) accueillant des publics.
2. Résidence en territoire – Il s'agit d'encourager des actions artistiques et culturelles participatives sur des territoires définis, en direction de tous ses habitants. Ces résidences de 3 semaines consécutives sont portées par une collectivité, garante de la coordination du projet. Elles sont coconstruites avec un artiste ou un ensemble artistique.
3. Itinérance en campings – Il s'agit de présenter une forme artistique légère en direction de l'enfance et la jeunesse dans le cadre d'une tournée itinérante dans les campings de la région PACA et de proposer un temps d'atelier de pratique artistique destiné aux enfants accompagnés de leur famille (ou de l'animateur du club enfant) en amont ou en aval de la diffusion.

Ces trois propositions sont l'occasion d'établir des partenariats et des liens durables entre les collectivités, les structures d'accueil, les structures culturelles, les habitants et les artistes du territoire.

L'école supérieure d'art est éligible à ce dispositif. A ce titre, elle souhaite organiser sept résidences d'artistes avec des jeunes diplômés de l'école dans six lieux partenaires d'Aix-en-Provence et du pays d'Aix : le Relais des possibles, l'EHPAD Saint-Thomas de Villeneuve, la MJC Prévert, le GEM-Club, l'EHPAD Roger Duquesne (2 résidences) et les Jardins de Lauris.

La présence des artistes sera répartie entre des temps dédiés à la création et des temps d'animation-médiation menés au profit des bénéficiaires des lieux partenaires.

Conformément aux conditions de l'appel à projet, une convention sera signée entre les parties prenantes du projet et une subvention sera allouée par la DRAC PACA. Cette subvention sera reversée sous forme de bourse de résidence d'un montant de 2000 € à sept diplômés de l'école sous la forme de bourse de résidence : Marguerite MARECHAL, Lyne SALVY-DEMOULIN, Naïs MARCON, Louise LETT, Amaya CASCIO, Javier MANSBACH et Margaux BARBU.

57 rue Émile Tavan
Aix-en-Provence
04 65 40 05 00
contact@ecole-art-aix.fr
esaaix.fr



Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- APPROUVE la participation de l'école au programme « Eté culturel 2025 – Rouvrir le monde » piloté par la DRAC PACA
- AUTORISE le versement de bourses de résidence d'un montant de 2 000€ à Marguerite MARECHAL, Lyne SALVY-DEMOULIN, Naïs MARCON, Louise LETT, Amaya CASCIO, Javier MANSBACH et Margaux BARBU
- DIT que les crédits correspondants aux bourses de résidence des 7 artistes, soit 14 000€, seront inscrits au compte 65131 - Versement d'une bourse à un habitant pour financer des études ou la réalisation d'un projet du budget
- AUTORISE la directrice à demander à la DRAC PACA le financement du dispositif « Eté culturel 2025 – Rouvrir le monde » à la DRAC PACA à hauteur de 15 750€
- AUTORISE la directrice à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents qui seront nécessaires

Fait à Aix en Provence, le 26 juin 2025.

La Présidente du conseil d'administration,

Dominique AUGÉY